

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement sur les usages conditionnels numéro 469

Lors d'une séance publique tenue le 3 août 2026, le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement 469 sur les usages conditionnels.

Ce projet de règlement vise les résidences de tourisme et les établissements de résidence principale (toutes les zones), les campings équestres (zones H1 et H4) et les unités d'habitation accessoire (zones H1 à H7, C1 à C8, I2 et I3, P2-P5 seront assujettis à ce règlement.

L'illustration du plan de zonage peut être consultée au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'approbation référendaire.

Cette consultation publique aura lieu le 8 septembre 2026 à 19h.

Cette consultation publique permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM, CE 4 août 2026

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Boutin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-De-Ham certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil entre 9 h et 17 h le 4 août 2026.



Geneviève Boutin
Directrice générale et secrétaire-trésorière